

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, , DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine.

Absente : BOULLIER Magali

Secrétaire de séance : FESSY Véronique

Date d'envoi de la convocation : 16 mars 2023.

---

### AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Monsieur le Maire informe que, conformément aux instructions comptables et après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion 2022, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget général.

### BUDGET GENERAL

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître **un déficit de la section d'investissement de 9 101,46 €.**

Vu **l'état des restes à réaliser** au 31 décembre 2022 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant **un solde négatif de 76 250,00 €.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget général l'excédent de fonctionnement de 599 155,34 € comme suit :

- **Le déficit de la section d'investissement, soit 9 101,46 € sera repris en report au compte 001 (dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2023.**
- **Affectation au financement du déficit de la section d'investissement du budget principal (compte 1068) de 85 351,46 €.**
- **Le solde, soit 513 803,88 €, sera repris en report à nouveau au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2023.**

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de **369 042,66 €**.

Vu **l'état des restes à réaliser** au 31 décembre 2022 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant **un solde positif de 363 965,45€**.

Vu **l'excédent d'exploitation** dont le montant s'élève à **16 621,32 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **Le déficit de la section d'investissement, soit 369 042,66 €, sera repris en report au compte 001 (Dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2023.**
- **L'affectation de l'excédent d'exploitation de 5 077,21 € au financement du déficit d'investissement (compte 1068).**
- **Le solde, soit 11 544,11 €, sera reprise en report à nouveau au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2023.**

Le secrétaire de séance,

Véronique FESSY

Fait à Pradines, le 21 Mars 2023.

Le Maire,

Charles BRUN